DÉCLARATION AUX MÉDIAS

PROCÉDURES SPÉCIALES
NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

« Experte des Nations Unies : les avocats aux États-Unis sont attaqués, discrédités, mais ils résistent »

Déclaration de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats Margaret Satterthwaite

Genève (24 janvier 2026) – À l'occasion de la Journée internationale des avocats en danger, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Margaret Satterthwaite, a exprimé son inquiétude face au fait que les avocats sont en danger et que la longue et fière tradition de l'exercice libre de la profession juridique aux États-Unis d'Amérique est aujourd'hui menacée[1] .

« Les avocats américains ont joué un rôle central dans le développement et le dynamisme continu de la démocratie américaine », a déclaré l'experte. « Des premiers efforts pour mettre fin à l'esclavage jusqu'aux luttes plus récentes pour les droits civils et humains pour tous, les avocats et avocates ont cherché à garantir la légalité des actions du gouvernement, à mener des litiges pour protéger les individus et à défendre le droit à un procès équitable. Mais malgré cela, ou peut-être en raison de leur statut de gardiens contre la tyrannie, ces avocats et avocates sont aujourd'hui confrontés à des attaques sans précédent de la part du pouvoir exécutif. »[2]

Depuis son entrée en fonction le 20 janvier 2025, la nouvelle administration américaine cherche à punir ce qu'elle considère comme de la déloyauté parmi les professionnels du droit et à soumettre les avocats et les cabinets d'avocats.[3] « Cette approche témoigne d'une incompréhension fondamentale du rôle des avocats et d'un mépris pour l'État de droit », a déclaré Mme Satterthwaite. « Une démocratie saine est une démocratie où la dissidence est tolérée, où les voix dissidentes sont prises en compte et où les litiges sont tranchés sur la base de leurs mérites juridiques, et non sur les préférences arbitraires d'un « homme fort » ».

Il existait depuis longtemps des raisons de croire qu'après son retour au pouvoir, le président Trump exercerait des représailles contre ses ennemis présumés, y compris les avocats. Selon certaines informations, alors qu'il n'était pas en fonction entre

[1] https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/usa-un-expert-warns-interference-legal-and-judicial-system
[2] AL États-Unis 15/2025
[3] AL USA 7/2025

2022 et 2025, M. Trump aurait proféré plus de 100 menaces d'enquêter, de poursuivre, d'emprisonner ou de punir de toute autre manière ses adversaires présumés, notamment le procureur spécial et d'autres procureurs qui avaient mené des enquêtes criminelles sur ses actions et sur celles de ses partisans ayant attaqué le Capitole américain le 6 janvier 2021.[4]

Dans le mois qui a suivi son investiture en janvier 2025, des dizaines de procureurs qui avaient travaillé sur des enquêtes criminelles visant le président Trump ou sur des poursuites judiciaires liées à l'attaque du Capitole ont été licenciés du ministère de la Justice. « Il est difficile de considérer cette purge autrement que comme une mesure de représailles contre des professionnels du droit qui ont fait leur travail », a déclaré M. Satterthwaite, « en particulier dans le contexte où le président a maintes fois qualifié les avocats impartiaux du gouvernement « d'armes de l'opposition » ».

D'autres professionnels du droit employés par le gouvernement fédéral semblent également avoir été pris pour cible en raison de leurs activités professionnelles ou parce que leurs opinions politiques étaient perçues comme incompatibles avec les priorités du gouvernement. Le jour de l'investiture du président Trump, une vingtaine d'avocats de carrière du ministère de la Justice, travaillant dans les domaines de l'environnement, des droits civils et d'autres divisions ont été réaffectés à un groupe de travail nouvellement créé chargé de lutter contre les « villes sanctuaires », terme utilisé pour désigner les localités qui limitent leur coopération avec les autorités fédérales en matière d'immigration. Ces mutations ont été largement considérées comme une sanction, en particulier pour ceux qui avaient acquis une expertise spécifique au cours de leur carrière. Selon certaines informations, plusieurs des avocats mutés auraient démissionné par la suite. Le jour de l'investiture, quatre hauts fonctionnaires de carrière du Bureau exécutif d'examen de l'immigration du ministère de la Justice, qui supervise les tribunaux d'immigration américains, ont également été sommairement licenciés. Il s'agissait du juge en chef de l'immigration, du directeur par intérim, du conseiller juridique et du responsable des politiques. Depuis janvier 2025, les rapports indiquent qu'au moins un tiers des avocats de carrière chevronnés ont quitté le ministère de la Justice.[5]

Au cours de la même période, près de 100 juges chargés des questions d'immigration, employés par le ministère de la Justice et ne faisant pas partie du pouvoir judiciaire fédéral, ont été licenciés. Selon certaines informations, cette perte de personnel aurait plongé les tribunaux chargés des questions d'immigration dans le chaos.[6] Les

---

[4] A/HRC/56/62 , par. 58.
[5] AL USA 7/2025. Pour plus d'informations, *voir* https://news.bloomberglaw.com/us-law-week/justice-department-loses-a-third-of-career-leaders-under-trump
[6] AL USA 7/2025 ; https://www.politico.com/news/2025/12/06/trump-immigration-court-judge-purges-00679376

meilleurs avocats militaires, chargés de veiller à ce que l'armée américaine respecte le droit international et national, ont également été licenciés du ministère de la Défense. Le secrétaire de la Défense aurait déclaré que ces licenciements étaient nécessaires pour éviter que les avocats ne créent « des obstacles aux ordres donnés par le commandant en chef ».[7]

« Ces purges parmi les juristes de haut rang du gouvernement et le personnel du ministère de la Justice sont extrêmement préoccupantes », a déclaré Mme Satterthwaite. « Elles privent le gouvernement d'une expertise, de connaissances et de mesures de responsabilité précieuses, destinées à garantir que l'action de l'État reste dans les limites de la légalité. Cela est particulièrement important dans le cas des avocats militaires, qui vérifient que les actions militaires soient conformes à la loi, y compris au droit international humanitaire[8]. »

« Je crains que cette perte d'avocats expérimentés, qui constituent un contrepoids essentiel à l'action du gouvernement, ait déjà un impact sur les affaires judiciaires menées au nom de l'exécutif », a déclaré l'experte. Depuis janvier 2025, de nombreux juges fédéraux ont critiqué les avocats du ministère de la Justice pour avoir pris des mesures inappropriées , et plusieurs avocats ont démissionné publiquement plutôt que de se livrer à des pratiques qu'ils jugeaient inappropriées.[9] Dans une affaire très médiatisée, un avocat du ministère de la Justice aurait été licencié pour avoir fait devant le tribunal des déclarations factuelles que ses supérieurs lui avaient demandé de falsifier.[10] Il a ensuite déposé une plainte en tant que lanceur d'alerte, révélant ce qu'il considérait comme des plans de l'exécutif visant à résister aux ordonnances rendues par les juges fédéraux dans des affaires d'immigration.[11]

« Lorsque des avocats sont sanctionnés pour avoir respecté leur devoir de franchise envers le tribunal, l'état de droit est menacé. Le système judiciaire dépend du respect par les professionnels du droit de leurs obligations en tant qu'officiers de justice », a déclaré l'experte.

---

[7] AL USA 7/2025 ; https://www.military.com/daily-news/2025/02/24/people-are-very-scared-trump-administration-purge-of-jag-officers-raises-legal-ethical-fears.html

[8] Une étude a révélé que les tribunaux ont constaté des cas de non-respect des lois par l'exécutif dans 26 affaires, de désinformation de la part du gouvernement dans plus de 60 affaires et de comportement arbitraire et capricieux de la part du gouvernement dans 68 affaires. *Voir* https://www.justsecurity.org/120547/presumption-regularity-trump-administration-litigation/

[9] Par exemple https://www.courtlistener.com/docket/69197933/150/10/united-states-v-adams/ ; https://www.courthousenews.com/totally-inappropriate-former-prosecutors-slam-dojs-handling-of-eric-adams-case/

[10] https://www.judiciary.senate.gov/imo/media/doc/06-24-2025_-_Protected_Whistleblower_Disclosure_of_Erez_Reuveni_Redacted.pdf

[11] https://www.judiciary.senate.gov/imo/media/doc/06-24-2025_-_Protected_Whistleblower_Disclosure_of_Erez_Reuveni_Redacted.pdf

L'exigence de loyauté de l'administration s'étend au-delà des employés du gouvernement aux avocats exerçant en privé. Le président a publié un certain nombre de mémorandums et de décrets contre des cabinets d'avocats spécifiques et des avocats nommément désignés[12] . Satterthwaite a expliqué que « ces mesures exécutives visaient à punir ceux qui étaient considérés comme des ennemis et à intimider et manipuler les autres pour qu'ils se conforment ».

Ces mémorandums et décrets visent à interdire à certains cabinets et avocats d'entrer dans les bâtiments gouvernementaux, à résilier les contrats gouvernementaux existants, à empêcher la conclusion de nouveaux contrats gouvernementaux, à cesser la fourniture de biens, de propriétés, de matériel et de services gouvernementaux, à retirer les habilitations de sécurité des avocats des cabinets et à interdire l'embauche d'avocats issus des cabinets désignés. Les cibles semblent avoir été choisies parce qu'elles ont participé à des enquêtes ou à des poursuites judiciaires pour des crimes qui auraient été commis par le président ou ses partisans, parce qu'elles ont soutenu des causes déplaisantes à l'administration par le biais de leurs activités bénévoles, ou parce qu'elles ont adopté des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion, que l'exécutif qualifie de discriminatoires.

« Ces mesures semblent viser à interférer directement avec l'indépendance de la profession juridique, sapant la capacité des avocats à représenter leurs clients », a déclaré Mme Satterthwaite. L'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit aux personnes accusées d'un crime l'accès à un avocat de leur choix. « Retirer aux avocats leur habilitation de sécurité sans aucune procédure et leur interdire l'accès aux bâtiments fédéraux pourrait priver des personnes de l'avocat de leur choix en empêchant celui-ci d'examiner les documents sensibles nécessaires à une représentation efficace, voire d'accéder aux bâtiments des tribunaux fédéraux. »

En ciblant des cabinets en raison de leur implication dans des enquêtes passées ou des affaires pro-bono, ces mesures semblent également punir les avocats uniquement pour leur travail professionnel, ce qui est contraire aux Principes de base relatifs au rôle du barreau. Le principe 16 stipule que « puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue » et que les avocats « ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie».

« Si l'objectif de cette tactique était d'intimider les avocats pour les contraindre à se soumettre, certains éléments indiquent qu'elle a fonctionné », a regretté l'experte. «

[12] AL USA 15/2025 .

En échange de ne pas être visés par ces mesures, certains cabinets ont accepté de fournir des centaines de millions de dollars d'aide bénévole à des causes soutenues par l'administration, ou de modifier leurs politiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Cependant, de nombreux autres avocats visés ont demandé la protection des tribunaux et ont obtenu des décisions favorables déclarant que les mesures prises à leur encontre étaient inconstitutionnelles. »

« De nombreux avocats continuent de considérer que leurs devoirs sont envers la loi, les tribunaux et leurs clients », a souligné Mme Satterthwaite. « Ils ne se laisseront pas intimider par l'administration et continueront à exercer leur rôle essentiel dans le contrôle du pouvoir gouvernemental, la garantie de l'accès à la justice et la défense du droit à un procès équitable. Mais ils ont besoin de notre aide, de notre soutien et de notre solidarité pour protéger l'état de droit. »

« Le gouvernement américain doit cesser ses efforts incessants pour punir et contraindre les avocats à se conformer et à se soumettre. Il doit reconnaître que la liberté des avocats de représenter leurs clients sans crainte ni favoritisme est le signe distinctif d'une démocratie réussie », a conclu l'experte. « Continuer sur la voie actuelle risque de compromettre des principes durement acquis et des institutions protégées depuis longtemps, avec des conséquences désastreuses pour toute la population des États-Unis. »

« À l'occasion de la Journée internationale des avocats en danger, je voudrais prendre un moment pour évoquer la situation dans d'autres pays où les avocats sont spécifiquement visés et mettre en lumière quelques cas emblématiques. Les défis extrêmes auxquels sont confrontés ces professionnels du droit ne sont pas nouveaux, mais ils méritent aujourd'hui toute notre attention », a déclaré la Rapporteuse spéciale.

« Permettez-moi de commencer par exprimer ma préoccupation pour le célèbre avocat tunisien Ayachi Hammami. Il a entamé une grève de la faim illimitée le 5 décembre dernier, pour protester contre son maintien en détention à la prison d'El Mornaguia et les restrictions arbitraires imposées aux visites de son avocat. Il est inquiétant de constater que son état de santé s'est détérioré depuis », a-t-elle déclaré. En décembre dernier, M. Hammami a été incarcéré pour purger une peine de 5 ans, rejoignant d'autres avocats tunisiens comme Ahmed Souab, détenus arbitrairement depuis 2023 dans le cadre de l'affaire dite du « complot contre la sûreté de l'État ».[13] M. Hammami était auparavant l'avocat de la défense d'autres avocats. Cependant, en mai 2023, le juge d'instruction l'a ajouté à la liste des suspects et l'a inculpé en octobre 2023. Hammami s'est vu interdire de voyager et de se présenter dans des

[13] AL TUN 2/2024, AL TUN 2/2023.

lieux publics. En décembre, il a été incarcéré pour purger une peine de 5 ans. M. Hammami fait également l'objet de poursuites distinctes en vertu du décret-loi n° 54 pour une déclaration qu'il a faite en tant qu'avocat de la défense de juges arbitrairement démis de leurs fonctions par le président en 2022.

« Les États-Unis et la Tunisie sont loin d'être les seuls sujets de préoccupation », a fait remarquer l'experte. « En Fédération de Russie[14] , Vadim Kobzev, Alexei Liptser et Igor Sergunin, avocats du défunt Alexei Navalny, ont été condamnés pour « extrémisme » à l'issue d'un procès simulacre devant le tribunal du district de Petouchki, dans la région de Vladimir », a-t-elle déclaré. « Et au Guatemala, lors de ma visite dans ce pays en mai 2025, j'ai enquêté sur les cas d'avocats qui font également l'objet de ce type de criminalisation, comme Claudia González, Eduardo Masaya et Ramón Cadena ».

Depuis août 2024, en Égypte, les autorités auraient renvoyé plus de 90 avocats devant les chambres antiterroristes du tribunal pénal pour leurs activités légitimes en faveur des droits humains, notamment pour avoir assuré la représentation juridique de leurs clients.

« Lorsque des avocats sont accusés d'un crime, tel que l'extrémisme ou le terrorisme, simplement pour avoir représenté leurs clients, nous assistons à une utilisation abusive du système pénal pour punir le libre exercice de la profession d'avocat. Des affaires emblématiques comme celles-ci visent à envoyer un message à l'ensemble de la profession juridique, un message que nous devrions tous prendre en compte. Empêcher les avocats de remplir leurs obligations légales envers leurs clients au moyen d'accusations criminelles forgées de toutes pièces constitue une forme particulièrement grave d'ingérence indue, qui ouvre la voie à la normalisation des violations systématiques du droit à un procès équitable et à l'égalité devant la loi dans des pays entiers », a averti l'experte.

« Aujourd'hui, je dois également rappeler le sort des avocats qui ont été tués ou dont la vie est menacée. Ce mois-ci marque le troisième anniversaire du meurtre brutal de l'avocat Thulani Maseko en Eswatini, le 21 janvier 2023 », a déclaré l'experte,[15] , notant avec une vive inquiétude l'absence de progrès dans l'enquête visant à identifier les responsables.

« J'ai reçu des allégations très graves faisant état d'un schéma de persécution à l'encontre des professionnels du droit au Soudan, qui continuent d'être victimes de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, de condamnations à mort, de

[14] Russie : le Rapporteur spécial consterné par les peines de prison infligées aux avocats de Navalny | HCDH
[15] https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/01/eswatini-un-experts-commemorate-human-rights-defender-thulani-maseko-deplore

violences physiques et de harcèlement judiciaire, simplement pour avoir exercé leurs fonctions professionnelles[16] . Je souligne également le cas de l'avocate Ruth López[17] au Salvador, qui a été victime d'une disparition forcée pendant 32 heures en mai 2025 après avoir été arrêtée par la police nationale. » À ce jour, dans le cadre d'une procédure qui ne répond pas aux exigences d'un procès équitable, l'experte a regretté qu'il soit toujours difficile pour l'avocat et la famille de Mme López de la voir.

« L'année dernière, nous avons dédié cette journée aux courageux avocats biélorusses, dont la situation ne s'est pas améliorée », a regretté l'expert. « Bien que Maksim Znak ait été libéré en décembre 2025, après avoir été détenu au secret depuis février 2023, il a, comme tant d'autres avocats biélorusses, été contraint à l'exil plutôt que de poursuivre son travail en faveur de l'État de droit. »

« Juillet dernier a marqué le dixième anniversaire de ce qui est désormais largement connu sous le nom de « répression du 709 »[18] , une opération coordonnée à l'échelle nationale en Chine visant les avocats et les militants juridiques défenseurs des droits humains dans tout le pays. À ce jour, les schémas de répression dénoncés en 2015 semblent persister. Selon certaines informations, les avocats font régulièrement l'objet de poursuites pénales en représailles à leur travail en faveur des droits humains, notamment pour « incitation à la subversion » et « subversion du pouvoir de l'État ». Ces dispositions sont passibles de sanctions sévères et sont souvent exemptées de nombreuses garanties procédurales prévues par le code de procédure pénale », a-t-elle souligné.

Les avocats de la République Islamique d'Iran, à qui cette journée a été dédiée en 2024, continuent d'être dans une situation précaire. « L'année dernière, j'ai reçu des allégations faisant état d'un ciblage systématique des avocats indépendants par les autorités étatiques. En particulier, ceux qui critiquent les politiques de l'État ou qui défendent les manifestants et les dissidents sont confrontés à des menaces croissantes, à des actes d'intimidation et à des mesures disciplinaires[19] », a-t-elle déploré. « Je crains que les avocats ne soient à nouveau les premières victimes de la répression pour avoir défendu ceux qui sont poursuivis en justice pour avoir participé aux récentes manifestations. »

Des barreaux forts et indépendants sont essentiels pour protéger les avocats courageux et la profession elle-même. « Pourtant, ils sont également pris pour cible. »

---

[16] AL SDN 2/2025
[17] AL SLV 5/2025.
[18] AL CHN 10/2025
[19] AL IRN 11/2025

En 2023, des avocats biélorusses radiés du barreau et en exil ont créé l'Association biélorusse des avocats des droits de l'homme.[20] Elle offre des conseils juridiques sur les questions liées aux risques liés au fait de rester en Biélorussie, aux procès par contumace et au dépôt de plaintes auprès des organismes et mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme. Le 18 août 2025, le Comité de sécurité de l'État de la République du Bélarus (KGB) a adopté la décision n° 3/3-1962 désignant l'Association comme une « formation extrémiste ». Cette décision, qui n'a pas été publiée et dont les motifs restent secrets, est entrée en vigueur le 21 août 2025.

« J'ai également reçu des informations très préoccupantes concernant les avocats de l'État de Palestine, tant en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, qu'à Gaza occupée. L'existence même du système juridique palestinien semble menacée », a déclaré l'experte avec inquiétude. La destruction du siège permanent du Barreau palestinien a eu lieu le 9 octobre 2023.[21] Un grand nombre de cabinets d'avocats palestiniens ont également été touchés par des frappes aériennes menées par Israël, alors que les lois sur les conflits armés limitent strictement les attaques contre les infrastructures civiles. Le 14 septembre 2025, les forces d'occupation israéliennes ont pris pour cible et entièrement détruit le bâtiment Sharab, dans le centre de la ville de Gaza, où se trouvait le siège temporaire du barreau palestinien.

« Selon certaines informations, Israël aurait mené plusieurs raids contre des cabinets d'avocats palestiniens en Cisjordanie occupée, et des avocats palestiniens auraient été victimes d'agressions physiques dans les salles d'audience. Un certain nombre de procédures judiciaires sont actuellement au point mort, car des avocats, des magistrats ou des membres du personnel judiciaire sont régulièrement retenus à des points de contrôle israéliens illégaux et empêchés de se rendre à temps aux audiences prévues », a-t-elle noté.

« Au milieu de ces difficultés, je tiens à souligner une bonne nouvelle », a déclaré l'experte.

« Bien que le verdict puisse encore faire l'objet d'un appel de la part du procureur, je suis soulagée d'apprendre que les dirigeants du barreau d'Istanbul[22] ont été acquittés par un tribunal d'Istanbul le 9 janvier. Les 11 membres de la direction élue avaient été accusés de « propagation de propagande terroriste » et de « diffusion publique d'informations trompeuses » pour avoir publié une déclaration publique le 21

---

[20] https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadPublicCommunicationFile?gId=30412

[21] *Israël/Gaza : les experts de l'ONU condamnent la destruction des infrastructures judiciaires et appellent à la protection des acteurs de la justice*, 16 avril 2024 (disponible à l'adresse : https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/04/israelgaza-un-experts-condemn-destruction-judicial-infrastructure-call).

[22] https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/05/criminalisation-istanbul-bar-association-and-dismissal-executive-board

décembre 2024 concernant le meurtre de deux journalistes dans le nord de la Syrie et l'arrestation de journalistes et d'avocats lors d'une manifestation pacifique liée à cet événement. Les avocats, comme tous les autres individus, ont droit à la liberté d'expression », a déclaré Mme Satterthwaite.

« Enfin, je me réjouis d'une avancée majeure : la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat est une étape importante dans les efforts visant à renforcer les garanties accordées à la profession juridique, essentielle à la défense des droits de l'homme et de l'État de droit. La Convention répond directement à la recrudescence des attaques contre les avocats dans le monde entier. Elle offre aux États une norme pour la protection des avocats, permettant de mesurer objectivement les progrès accomplis et d'identifier les lacunes. Fin 2025, plus de 20 pays avaient signé la « Convention de Luxembourg », comme on l'appelle. Elle est ouverte aux pays extérieurs à la région, c'est pourquoi j'appelle à une large ratification », a-t-elle conclu.

FIN

*L'experte : **Margaret Satterthwaite**, Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats.*

Les rapporteurs spéciaux/experts indépendants/groupes de travail sont des experts indépendants des droits de l'homme nommés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Ensemble, ces experts sont désignés comme les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les experts des procédures spéciales travaillent sur la base du volontariat ; ils ne font pas partie du personnel des Nations unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Bien que le Bureau des droits de l'homme des Nations unies fasse office de secrétariat pour les procédures spéciales, les experts exercent leurs fonctions à titre individuel et sont indépendants de tout gouvernement ou organisation, y compris du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des Nations unies. Tous points de vue ou opinions présentés sont uniquement ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement ceux de l'ONU ou du HCDH.

*Pour toutes demandes d'information et **pour les médias**, veuillez contacter : hrc-sr-independencejl@un.org.*

Pour les demandes des médias concernant d'autres experts indépendants des Nations unies, veuillez contacter Dharisha Indraguptha (dharisha.indraguptha@un.org) et Maya Derouaz (maya.derouaz@un.org).

Suivez les actualités relatives aux experts indépendants des droits humains de l'ONU sur X: @UN_SPExperts.